



DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS RÉUNI D'ORANGE

REGISTRE  
DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2019

**Décision n° 2019004**

Date de convocation : 18/02/2019

Membres en exercice : 6

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte publié le : 04/03/2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq février à neuf heures, le Bureau s'est réuni, à Orange, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Jacques BOMPARD :

**Présents :** BOMPARD Jacques, ROCHEBONNE Alain, AVRIL Claude, BISCARRAT Louis, FIDÈLE Serge

**Absent ayant donné pouvoir :** MARQUOT Xavier pouvoir à BOMPARD Jacques

**Secrétaire de Séance :** BISCARRAT Louis

**OBJET : ACHAT PUBLIC / MARCHÉ TRAVAUX DE DEPOLLUTION ET DEMOLITION DE BATIMENTS RFF / POLE D'ECHANGES MULTI-MODAL (PEM) / ORANGE**

**RAPPORTEUR : Jacques BOMPARD**

La Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange est compétente en matière de création et d'aménagement du pôle multimodal situé à Orange. Dans ce cadre, elle doit lancer une procédure de consultation pour un marché de travaux de démolition de bâtiments RFF, soit deux bâtiments de services situés sur l'emprise du futur Pôle d'Échanges Multimodal à Orange.

Cette opération comprend :

- Une phase de curage / désamiantage préalable permettant le retrait des matériaux polluants contaminés par l'amiante ou le plomb,
- Une phase de démolition lourde partielle et d'évacuation partielle des matériaux après un tri sélectif,
- La mise en sécurité grâce à d'éventuels confortements,
- Le rétablissement pérenne des mitoyens,

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/02/2019

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RÉUNI D'ORANGE – BUREAU

Application agréée E.legalite.com

89\_RU-084-2484 00206-2019 0225-DE2019004-R

- La remise en état des sites et leur mise en sécurité.

Le dossier de consultation est rédigé par le Maître d'Œuvre VERDI INGENIERIE et les services de la CCPRO.

L'estimation prévisionnelle des travaux à exécuter dans le cadre du marché s'élève à 400 000 € HT.

Le marché comprend un lot unique.

Afin de répondre aux grands principes de la commande publique, une procédure adaptée est mise en place.

La dépense est prévue au budget principal.

En termes de planification, l'opération aura une durée prévisionnelle de 4 mois (3 mois de travaux et 1 mois de préparation).

Les critères de jugement sont les suivants :

Prix 70%

Valeur technique 30 %

Il convient que le bureau se prononce.

## LE BUREAU

**VU** Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

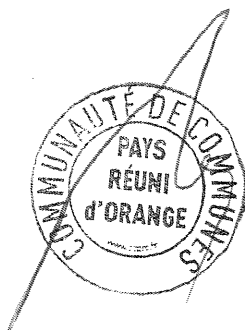
**CONSIDÉRANT** le dossier de consultation des entreprises concernant les besoins de la collectivité,

**AYANT OUI** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le lancement de la procédure de consultation en procédure adaptée pour un marché de travaux de dépollution et de démolition de bâtiments RFF dans le cadre de l'aménagement du futur Pôle d'Échanges Multimodal à Orange,
- **AUTORISE** le pouvoir adjudicateur à signer toutes les pièces relatives au présent marché, après avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie en formation MAPA,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget principal, sur l'imputation 822-2315,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.

A Orange, le 25 février 2019



Le Président  
Jacques BOMPARD

REÇU EN PREFECTURE

le 27/02/2019